

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 06/10/2022 SLOW

ID : 037-200043065-20220929-2022\_09\_04-DE

## Session ordinaire

### Date de la convocation :

Le 22 septembre 2022

### Date d'affichage :

Le 22 septembre 2022

### Nombre de conseillers Communautaires :

**En exercice :** 33

**Présents :** 29

**Votants :** 32

### Votes exprimés :

**Pour :** 26

**Contre :** 2 (M. Levha, M. Leleu)

**Abstention :** 4 (M. Ravier, M. Leveau,  
Mme Santacana, Mme Guichard)

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

**Présents :** Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA (à partir du point II), Madame Marie ARNOULT (jusqu'au point XI), Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Madame Maud TESSIER (suppléante de M. Philippe DENIAU), Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Pouvoirs :** Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point XII Madame Marie ARNOULT à Madame Christine FAUQUET.

**Excusé(s) :** Monsieur Pascal GASNIER.

**Secrétaire de séance :** Madame Blandine BENOIST.

## Délibération n°2022 – 09 – 04

### Administration générale Modification des représentants au sein du conseil d'administration de l'office de tourisme du val d'Amboise

*Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

**Vu** la délibération n° 2021-05-03 du 15 juillet 2021 relative à la création d'un office de tourisme communautaire sous le statut d'établissement public industriel et commercial à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** les statuts de l'EPIC gérant l'office de tourisme du Val d'Amboise ;

**Vu** l'arrêté du Président 2021-09 du 30 septembre 2021 portant nomination des élus communautaires siégeant au sein de l'EPIC gérant l'office de tourisme ;

**Vu** la démission de Monsieur Richard Chatellier, par courrier en date du 11 août 2022, reçu par la Président de Val d'Amboise le 17 août 2022 ;

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre ;

**Vu** la délibération 2022-09-01 du 29 septembre 2022 prenant acte de l'installation de Monsieur Cyrille Martin comme nouvel élu communautaire ;

**Considérant** que le comité de direction de l'office de tourisme du Val d'Amboise est composé de 27 membres répartis en deux collèges :

- **Le collège des délégués communautaires**, composé de 15 membres. Ils sont désignés par délibération du Conseil communautaire. Conformément à l'article L.133-5 du code du tourisme, les membres représentant la Communauté de Communes du Val d'Amboise détiennent la majorité des sièges au sein du comité de direction. Les membres de ce collège sont des conseillers communautaires ou municipaux.
- **Le collège des socioprofessionnels**, composé de 12 membres répartis comme suit :
  - o 8 membres relevant des différentes catégories socioprofessionnelles représentatives du secteur touristique. Ces catégories socioprofessionnelles sont approuvées par délibération du Conseil communautaire. Leurs membres sont nommés par arrêté du Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise.
  - o 4 membres « personnalités qualifiées ». Ils sont nommés par arrêté du Président de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

**Considérant** la démission de Monsieur Richard Chatellier, qui siégeait comité de direction de l'office de tourisme, de sa fonction d'élu communautaire. Il convient de procéder à son remplacement. Les autres membres restent inchangés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité d'approuver les demandes suivantes :**

- **De désigner M. Cyrille MARTIN** comme représentant de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du collège des délégués communautaires de l'office de tourisme.
- **De prendre acte** de la nouvelle composition du collège des délégués communautaire au sein du comité de direction de l'office de tourisme :
  - o Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise
  - o 14 membres représentants les communes du Val d'Amboise
    - Josette GUERLAIS
    - Jean-Michel LENA
    - Alexandra DUBEAU
    - Virginie GAY-CHANTELOUP
    - Hervé LENGLET
    - Claude CICUTTI
    - Christophe VILLEMAIN
    - Cyrille MARTIN
    - Jacqueline MOUSSET
    - Kamelle KAHIA
    - Jocelyn GARCONNET
    - Patrick TURBAT
    - Christine FAUQUET
    - Frédéric SAROUILLE

Le Président,

Thierry BOUTARD

